

Messer France
Société par actions simplifiée
Au capital de 22.663.320 euros
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 300 560 588
Siège social : 24, quai Gallieni – 92150 Suresnes
300 560 588 R.C.S. Nanterre

(ci-après la **Société**)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS et le 30 juin,

La société **Messer Industries GmbH**, une société à responsabilité limitée de droit allemand constituée sous forme de *Gesellschaft mit beschränkter Haftung* et dont le siège social est situé Messer Platz 1, 65821 Bad Soden, Allemagne, immatriculée au tribunal local (Amtsgericht) de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 111628 (ci-après l'**Associé Unique**), au capital social de 30.391,00 EUR, détenant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société, dûment représentée à l'effet des présentes,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant, conformément à l'article 19 des statuts de la Société :

- Examen du rapport de gestion du Président ;
- Examen du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Quitus au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le cabinet KPMG S.A., commissaire aux comptes titulaire de la Société, et le Comité Social et Economique de la Société sont informés de la prise des présentes décisions.

Les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Associé Unique préalablement à la prise des présentes décisions :

- les statuts en vigueur de la Société ;
- les comptes sociaux de la Société
- le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

Première décision

Examen et approbation des comptes annuels

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, décide

- d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la Société, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
- de prendre acte des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard du 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts mentionnées dans le rapport de gestion du Président.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Deuxième décision

Quitus

L'Associé Unique décide

- de donner quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Troisième décision

Affectation du résultat

L'Associé Unique décide

- d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice 2022 s'élevant à 12.453.890 euros :

- Affectation au poste de Report à Nouveau **12.453.890 Euros**

Soit la somme de : 12.453.890 Euros

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Quatrième décision


Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités et de manière générale faire tout ce qui est ou sera nécessaire et signer tout document en vue de l'exécution des présentes décisions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique:

DocuSigned by:

9A26FE3DE0A842F...

Messer Industries GmbH
Par : **M. Carsten Knecht, Gérant**

DocuSigned by:

DEAB4DA59A714C1...

Messer Industries GmbH
Par : **M. Cédric Casamayou, fondé de pouvoir**



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Messer France S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Messer France S.A.S.
24, Quai Gallieni - 92150 SURESNES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Messer France S.A.S.

24, Quai Gallieni - 92150 SURESNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Associé unique de la société Messer France S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Messer France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- *Faits caractéristiques de l'exercice :*

L'annexe est introduite par la présentation des « faits caractéristiques de l'exercice ».

Nous avons apprécié la présentation de ces faits caractéristiques et de leur traduction comptable dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et avons vérifié que leur description restituait une information appropriée.

- *Règles et méthodes comptables :*

La note B de l'annexe, « Immobilisations financières », expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la dépréciation éventuelle des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des règles comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels sur les estimations auxquelles elles conduisent et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

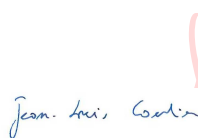
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 juin 2023

KPMG SA

 Signature
numérique de
Jean Louis
Caulier
Date : 2023.06.20
16:22:31 +02'00'

Jean-Louis CAULIER

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU MESSER FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 24 QUAI GALLIENI 92150 SURESNES		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 0 0 5 6 0 5 8 8 0 0 5 1 3			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122022					
		N-1 31122021					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG				
		Fonds commercial (1) AH	AI	277 230	277 230		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	7 908 511	7 251 731		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	9 017 041	4 910 673		
		Constructions AP	AQ	28 403 012	20 113 586		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	258 132 109	205 174 189		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	65 910 225	51 496 612		
		Immobilisations en cours AV	AW	7 931 997	1 396 921		
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	48 629 361	48 629 361		
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI	123 990	123 990		
	TOTAL (II) BJ		BK	426 333 476	290 343 712	135 989 764	134 464 664
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	2 061 744	253 826	1 807 918	1 573 846
		En cours de production de biens BN	BO	635 016		635 016	573 959
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	3 138 134		3 138 134	2 537 901
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	56 914		56 914	56 914
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	45 632 073	3 137 406	42 494 667	32 822 343
		Autres créances (3) BZ	CA	2 991 343		2 991 343	3 443 843
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Disponibilités CF		CG	5 785 872		5 785 872	5 441 990	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	583 135		583 135	289 829	
	TOTAL (III) CJ	CK	60 884 231	3 391 232	57 492 999	46 740 625	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Écarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	487 217 707	293 734 944	193 482 763	181 205 289	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU MESSER FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 22 663 320)	DA	22 663 320	22 663 320	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	39 265 635	39 265 635	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 266 332	2 266 332	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	8 507	8 507	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	19 164 135	19 164 135	
	Report à nouveau	DH	21 140 242	10 133 447	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 453 890	11 006 796	
	Subventions d'investissement	DJ	80 550	86 745	
	Provisions réglementées *	DK	10 768 413	10 938 278	
	TOTAL (I)	DL	127 811 024	115 533 195	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	457 695	616 547	
	Provisions pour charges	DQ	5 158 706	6 308 442	
	TOTAL (III)	DR	5 616 401	6 924 989	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	14 001 239	12 000 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 713 958	22 903 591	
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 165 279	9 037 484	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 237 776	2 651 171	
	Autres dettes	EA	6 244 594	8 505 819	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 692 492	3 649 040	
TOTAL (IV)	EC	60 055 338	58 747 105		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	193 482 763	181 205 289		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	42 770 583	42 612 051	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU MESSER FRANCE							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	14 764 779	FB	16 600	FC	14 781 379	13 958 717	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	111 943 956	FE	1 461 188	FF	113 405 144	90 823 618
			FG	42 731 628	FH	2 831 446	FI	45 563 074	40 909 175
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	169 440 363	FK	4 309 234	FL	173 749 597	145 691 510	
	Production stockée*				FM	661 290	525 575		
	Production immobilisée*				FN	2 089 221	2 121 363		
	Subventions d'exploitation				FO	608 898	70 666		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 378 966	3 370 082		
	Autres produits (1) (11)				FQ	137 515	2		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	179 625 487	151 779 198	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
Variation de stock (marchandises)*					FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	34 409 382	27 318 417		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(234 072)	(242 282)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	81 224 070	65 152 450		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 488 705	2 239 457		
Salaires et traitements*					FY	21 851 042	20 486 528		
Charges sociales (10)					FZ	9 707 349	8 877 559		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	12 550 089	12 286 259	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	(254 143)	(40 397)
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	530 219	184 554		
Autres charges (12)					GE	172 421	349 879		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	162 445 062	136 612 424		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	17 180 425	15 166 774		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	73 130	130 656	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 730	14 073	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	68 094	5 729	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	150 954	150 458	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	497 377	508 269	
	Différences négatives de change					GS	63 934	10 339	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	561 311	518 608	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(410 357)	(368 150)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	16 770 068	14 798 624		

**ANNEXE
(Loi du 30 avril 1983)**

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 193.482.763 EUR et au compte de résultat de l'exercice dont le total s'élève à 182.669.700 EUR.

L'exercice d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 s'est soldé par un bénéfice de 12.453.890 EUR.

Les notes et tableaux figurant au sommaire ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

Elément n°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2022 AU 31/12/2022	INFORMATIONS		
		PRODUITES	NON PRODUITES	
		Note n° ou Tableau n°	Non significatives	Non applicables
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES			
	* Méthodes d'évaluation	1		
	* Calcul des amortissements et des provisions	1		
	* Changements de méthode			*
	* Dérégations			*
	* Informations complémentaires pour donner une image fidèle	2		
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
2	* Etat de l'actif immobilisé	3		
3	* Etat des amortissements	4		
4	* Etat des provisions	5		
5	* Etat des créances et des dettes	6		
	* Informations et commentaires sur :			
6	a) éléments relevant de plusieurs postes du bilan	7		
	b) réévaluation			*
	c) immobilisations incorporelles			*
	d) intérêts immobilisés			*
	e) intérêts sur éléments de l'actif circulant			*
	f) différences d'évaluation sur éléments tangibles de l'actif circulant			*
	g) avances aux dirigeants			*
6	h) produits à recevoir	8		
6	i) charges à payer	9		
6	j) charges et produits constatés d'avance	10		
	k) charges à répartir sur plusieurs exercices			*
6	l) variation des capitaux propres	11		
6	m) composition du capital social	12		
	n) parts bénéficiaires			*
	o) obligations convertibles			*
6	p) ventilation du chiffre d'affaires	13		
6	q) ventilation de l'impôt sur les bénéfices	14	*	
	r) écart de conversion		*	
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
	* Crédit-bail			*
	* Engagements financiers			*
	* Dettes garanties par des sûretés réelles			*
1	* Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	1		
7	* Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	15		
1	* Rémunération des dirigeants	1		
8	* Effectif moyen	16		
9	* Identité des sociétés-mères	17		
10	* Liste des filiales et participations	18		
	IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			*

Elément : 1
Note : 1

ANNEXE AU BILAN CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. La guerre opposant la Russie à l'Ukraine, démarrée en Février et s'étant poursuivie tout au long de l'année 2022, a fortement impacté l'activité de Messer France. En effet, le conflit a eu de lourdes conséquences sur les cours de l'énergie, électricité, gaz et carburants, qui ont vu leur cours devenir totalement volatil et atteindre des niveaux jamais égalés. Pour affronter cette hausse historique, ayant impacté les coûts de Messer France de plus de 40%, Messer France a dû répercuter l'augmentation subi sur ses prix de ventes aux clients.

Dans le cadre de cette crise énergétique, le gouvernement a mis en place un plan de résilience économique et social, au travers duquel Messer France a bénéficié au titre de l'exercice 2022 d'aides « gaz et électricité » pour un montant de 858 898 €.
2. Messer France a subi dès le début de l'année 2022 d'importantes difficultés d'approvisionnement en hélium suite à des arrêts non programmés de production des usines auprès desquelles la société s'approvisionne. Ces arrêts non programmés de production ont provoqué l'interruption des approvisionnements en Gaz à partir de ces sites. Ces événements totalement imprévisibles, qui échappent entièrement au contrôle de Messer France et dont la société ne pouvait pas éviter les effets, ont constitué un cas de force majeure, qui s'est poursuivi toute l'année.

La société a absolument tout mis en œuvre pour pallier l'interruption de ses approvisionnements et toutes les solutions possibles ont été recherchées pour pouvoir reprendre le cours régulier de sa fourniture de Gaz dans les tous meilleurs délais.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, a durci la situation, la Russie étant un producteur important d'hélium.
3. La construction de la deuxième unité de production de dioxyde de carbone liquide sur le site de Lacq est terminée. Le démarrage a eu lieu fin du deuxième trimestre 2022, mais de nombreux dysfonctionnements persistent et ralentissent la montée en puissance de l'unité. L'unité est à l'arrêt depuis le 29 Décembre 2022.
4. Concernant le litige opposant Messer France et les sociétés GAME et CLEMESSY, en Octobre 2021, le jugement en appel a condamné Messer France à payer au sous-traitant CLEMESSY 51k€, par rapport à la condamnation en première instance de 554k€. Le sous-traitant CLEMESSY a remboursé en Décembre 2021 le trop-perçu.

Le jugement en appel a également condamné Messer France à payer au liquidateur du sous-traitant GAME 67k€, par rapport à la condamnation en première instance de 719k€.

Compte tenu de la forte probabilité que parties adverses fassent appel de ces condamnations, et la période d'appel expirant le 22 Février 2022, Messer France n'a pas comptabilisé ces éventuels profits dans ces résultats 2021.

Le 1 Février 2022, la cour de cassation a notifié Messer France que les sociétés GAME et CLEMESSY dans le litige les opposant à Messer France, s'étaient pourvues en cassation pour contester les arrêtés d'Octobre 2021.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE (SANS INCIDENCE SUR LES COMPTES 2022)

1. L'activité de Messer France en 2023 est marquée par de nombreuses pénuries de produits, touchant l'hélium, l'argon et le LCO₂, pour différentes raisons, de production, d'arrêts d'usines pour maintenance ou d'arrêts d'usines sources.
2. Le niveau d'inflation est très élevé en France, ce qui impacte les charges de la société, tant sur les coûts opérationnels, que sur les coûts salariaux.
3. Dans les affaires opposants Messer France à CLEMESSY et GAME, les arrêts d'appel de Versailles qui étaient favorables à Messer France ont été cassés partiellement le 16 Mars 2023 à l'issu de deux arrêts rendus par la cour de cassation. Les deux dossiers vont désormais être renvoyés devant la Cour d'appel de Paris, à l'initiative des parties adverses.

PRINCIPES, REGLES et METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation comptable française.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

« Absence de changements de méthodes »

Elément : 1
Note : 1 (suite 2)

A - IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les immobilisations payées en devises au cours de l'exercice 2022 ont été valorisées au cours officiel de la devise du dernier jour du mois d'acquisition.

Le coût de production des immobilisations faites par l'entreprise, par elle-même, ne comporte aucune charge financière ni frais de siège et s'élève à 2.089.221 EUR qui se décompose en coût de main-d'œuvre pour 2.089.221 EUR et matières consommées pour 0 EUR.

Les frais de préparation des emballages récupérables sont immobilisés selon un coût standard comprenant les frais de main-d'œuvre et les fournitures incorporées (peinture, robinets, chapeaux...).

Le fonds de commerce relatif à Indugas, une société acquise par Praxair en 2001, s'élève à 277.230 EUROS.

Elément : 1
Note : 1 (suite 3)

En application des nouvelles règles comptables, à compter du 01^{er} janvier 2005, les immobilisations doivent être amorties, non plus sur leur durée d'usage qui correspond à celle admise par l'Administration, mais sur leur durée d'utilisation.

C'est ainsi que le taux d'amortissement d'un certain nombre d'immobilisations a été modifié en 2005. Il en est ainsi notamment pour :

- Les bouteilles, qui sont amorties sur 20 ans au lieu de 15 ans,
- Les réservoirs et les citernes de CO₂, sur 15 ans au lieu de 8 ans,
- Les bâtiments, principalement le gros œuvre, sur 40 ans au lieu de 15 ans.
- A l'inverse les châssis de cadres et les palettes, précédemment amortis sur 15 ans, le sont dorénavant sur 10 ans.

Il en est résulté une diminution de la dotation aux amortissements de 169.865 EUR.

Comme nous en avons la possibilité, un amortissement dérogatoire a été comptabilisé pour ce même montant, au passif du bilan, ce qui conduit en définitive à neutraliser l'impact des modifications intervenues pour se conformer aux nouvelles règles.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant la méthode linéaire ou dégressive, en fonction de la durée réelle d'utilisation et selon les taux ci-dessous :

- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20% à 100%
- Aménagements de terrain	
* sur sol propre	6.67% à 20%
* sur sol d'autrui	
- Constructions	2.50% à 10.00%
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6.67% à 33.33%
- Matériel de transport	6.67% à 20%
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10% à 33.33%
- Emballages récupérables et divers	5% à 10%

Elément : 1
Note : 1 (suite 4)

B – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

A la date de clôture de chaque exercice la valeur actuelle des titres est déterminée selon une méthode multicritère intégrant la rentabilité et les perspectives d'avenir de la société.

Dans le cas où la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable une dépréciation est enregistrée d'un montant égal à la différence.

C - STOCKS ET EN-COURS

Les matières et les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

D - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances Clients font l'objet d'une provision statistique sur la base du risque de non-recouvrement.

En 2022, cette analyse statistique a été affinée pour mieux prendre en compte notre capacité à recouvrer des créances échues. Cette évaluation, inspirée de la norme IFRS 9, fait ressortir une amélioration substantielle du taux de recouvrement des créances anciennes. Ce changement d'estimation résulte en une dotation de la provision générale créances douteuses de 289.837 EUR.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du cours de change à la date de clôture de l'exercice. Les pertes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

E - DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banques ou en caisses ont été évaluées pour leur valeur nominale.

F - ACHATS

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers, soit 52.329 EUR, ont été incorporés dans les comptes d'achats correspondants.

Elément : 1
Note : 1 (suite 5)

G - CHARGES DU PERSONNEL

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

H - CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens, gaz et matériels annexes, et de services sont comptabilisés au moment de la réalisation de la vente ou de la prestation de service.

Le chiffre d'affaires à l'exportation ne concerne que les ventes directes exportées. Les fournitures destinées à l'exportation, vendues en suspension de taxe sont incluses dans le chiffre d'affaires "France".

I - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

J - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Compte tenu des positions contradictoires de la jurisprudence dans ce domaine, il a été considéré :

- en l'absence d'acceptation formelle par les clients, des clauses de cette nature insérées, par la société dans ses conditions générales de vente et de livraison, aucun montant ne devrait être inscrit au pied du bilan dans la case réservée aux valeurs réalisables assortie d'une telle clause ;

- en l'absence d'acceptation écrite de cette clause, par la société, lorsqu'elle figurait dans les conditions générales de ventes des fournisseurs, ses stocks et ses immobilisations lui appartenaient en pleine propriété.

Cette clause de réserve de propriété est, par ailleurs, sans effet sur les transactions intergroupe.

Elément : 1
Note : 1 (suite 6)

K – PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément au règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Elles sont calculées selon la meilleure estimation à la date d'arrêté des comptes.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges à caractère commercial et fiscal et des provisions pour médailles du travail et droits acquis en matière d'indemnités de départ à la retraite.

Les montants calculés pour les médailles du travail et les indemnités de départ à la retraite sont déterminés par un actuaire indépendant selon la méthode des proratas.

Les hypothèses actuarielles utilisées varient selon les conditions démographiques et économiques.

Le taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements est basé sur le taux des obligations notées AA et +.

Le taux d'actualisation retenu pour déterminer la valeur des engagements pour l'exercice clos le 31/12/2022 est de 3.15%.

Elément : 1
Note : 2

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

1. Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en 2022, au titre du contrôle légal des comptes annuels, s'élève à 63.250 EUR.
2. Le montant des transactions effectuées avec les sociétés liées, filiales et participations du groupe Messer, ont été conclues aux conditions normales du marché sauf celles consécutives à une fusion, division et contribution non monétaire qui sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.
3. Messer France n'exerce pas d'activités ayant un caractère de recherche fondamentale. Les dépenses réalisées dans le cadre d'opérations de développements applicatifs ne constituent pas de la recherche pure selon les instructions du manuel comptable du groupe Messer.
4. Messer France s'est engagée sur ses achats d'électricité 2023 pour un montant de 1 462 920 €.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SASU MESSER FRANCE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	TOTAL I					1		2		3			
	Frais d'établissement et de développement					CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					KD	7 813 743	KE		KF	399 650		
CORPORELLES	Terrains					KG	8 664 642	KH		KI	352 399		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	10 487 284	KK		KL	2 192 351		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	9 018 819	KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	6 061 884	KQ		KR	668 379		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	245 014 612	KT		KU	13 959 815		
	Autres immobilisations corporelles					KV	402 845	KW		KX			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KY	26 898 848	KZ		LA	3 108 751		
	Matériel de transport*					LB	3 491 978	LC		LD	596 020		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LE	35 543 733	LF		LG	63 905		
	Emballages récupérables et divers *					LH	15 123 686	LI		LJ	5 549 885		
	Immobilisations corporelles en cours					LK		LL		LM			
	Avances et acomptes					LN	360 708 331	LO		LP	26 491 505		
	TOTAL III												
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U	48 629 361	8V		8W			
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	126 094	1U		1V			
	TOTAL IV					LQ	48 755 455	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	417 277 529	ØH		ØJ	26 891 155			
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	TOTAL I					1		3		4			
	Frais d'établissement et de développement					IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					IO	0	LV	27 652	LW	8 185 741	IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	0	LY	9 017 041	LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	0	MB	12 679 635	MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD	0	ME	9 018 819	MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS	0	MG	25 705	MH	6 704 558	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	0	MJ	842 318	MK	258 132 109	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU		MM	4 583	MN	398 262	MO
		Matériel de transport					IV	0	MP	3 211 516	MQ	26 796 083	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	0	MS	294 662	MT	3 793 336	MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX	0	MV	685 094	MW	34 922 544	MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY	12 741 574	MZ	0	NA	7 931 997	NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY	12 741 574	NG	5 063 878	NH	369 394 384	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX	0	ØY	48 629 361	ØZ	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	2 104	2F	123 990	2G	
	TOTAL IV					I3		NJ	2 104	NK	48 753 351	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	12 741 574	ØK	5 093 634	ØL	426 333 476	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU MESSER FRANCE										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 988 068	PF	290 584	PG	26 921	PH	7 251 731			
TOTAL I		RK	6 988 068	RM	290 584	RN	26 921	RO	7 251 731			
Terrains		PI	4 725 649	PJ	185 024	PK	0	PL	4 910 673			
Constructions	Sur sol propre	PM	7 885 034	PN	148 707	PO	0	PQ	8 033 741			
	Sur sol d'autrui	PR	7 282 972	PS	280 102	PT	0	PU	7 563 074			
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	4 189 600	PW	352 874	PX	25 705	PY	4 516 769			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	197 030 597	QA	8 941 226	QB	797 633	QC	205 174 190			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	290 673	QE	37 287	QF	4 389	QG	323 571			
	Matériel de transport	QH	19 631 496	QI	1 295 759	QJ	3 184 839	QK	17 742 416			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 990 027	QM	348 600	QN	294 662	QO	3 043 965			
	Emballages récupérables et divers	QP	30 401 829	QR	669 926	QS	685 094	QT	30 386 661			
	TOTAL II	QU	274 427 876	QV	12 259 505	QW	4 992 322	QX	281 695 060			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	281 415 944	QP	12 550 089	QQ	5 019 243	QR	288 946 791			
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1		N2		N3	N4	N5		N6		
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS	RT	RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7	P8	P9		Q1		
TOTAL I	RW	RX		RY		RZ	SB	SC		SD		
Terrains	Q2	65 671	Q3	Q4		Q5	5 560	Q6		Q8	60 111	
Constructions	Sur sol propre	Q9	53 798	R1	R2	R3	27 490	R4	R5	R6	26 308	
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1		S2	S3	S4		
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6	S7	S8		S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	913 409	T4	T5		T6	878 922	T7	T8	T9	34 487	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2	U3	U4		U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	278 052	U9	V1	V2	326 059	V3	V4	V5	(48 007)	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9		W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4	8 308	W5	W6		W7	251 072	W8	W9	X1	(242 764)	
TOTAL II	X2	1 319 238	X3	X4		X5	1 489 103	X6	X7	X8	(169 865)	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL					NM				NO		
Total général (I+II+III)	NP	1 319 238	NQ	NR		NS	1 489 103	NT	NU	NV	(169 865)	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	1 319 238	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	1 489 103	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	(169 865)	
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise <u>SASU MESSER FRANCE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *							
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	10 938 278	1 319 238	1 489 103	10 768 413			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	10 938 278	1 319 238	1 489 103	10 768 413			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	207 500	4B	190 491	4D	17 009		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	6 717 489	498 801	1 616 898	5Y	5 599 392		
TOTAL II	5Z	6 924 989	498 801	1 807 389	TX	5 616 401			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	1 396 921	6F	0	6H	1 396 921	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		
		- titres de participation	9U		9V		9W		
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		
	Sur stocks et en cours	6N	253 826	6P		6R	0	6S	253 826
	Sur comptes clients	6T	2 701 241	6U	530 219	6V	94 054	6W	3 137 406
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	4 351 988	TY	530 219	TZ	94 054	UA	4 788 153	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	22 215 255	UB	2 348 258	UC	3 390 546	UD	21 172 967	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	1 640 254	UF	1 680 735			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	708 004	UK	1 709 811			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SASU MESSER FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	123 990	UV	123 990	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3 306 901		3 306 901					
	Autres créances clients		UX	42 325 172		42 325 172					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 738		1 738					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	42 355		42 355					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 918 527		1 918 527				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	858 897		858 897				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	169 826		169 826					
	Charges constatées d'avance		VS	583 135		583 135					
	TOTAUX			VT	49 330 541	VU	49 330 541	VV			
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 239		1 239					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	14 000 000		0		14 000 000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 713 958		21 713 958						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 550 697		5 550 697						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 398 538		3 398 538						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 363 869		1 363 869					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	977 726		977 726					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	874 449		874 449					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 237 776		2 237 776						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 244 594		5 946 990					297 604	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	3 692 492		705 341		2 974 922			12 229	
TOTAUX			VY	60 055 338	VZ	42 770 583		16 974 922		309 833	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 000 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Bilan au 31 décembre 2022

Elément : 6

Note : 7

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

POSTES CONCERNES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES		MONTANT DES DETTES OU CREANCES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE
	Avec lesquelles la société a un lien de participation	Liées	
* Participations	2 416 144	46 213 217	
* Créances rattachées à des participations			
* Clients et comptes rattachés	37 428	719 726	1 436 233
* Autres créances	215 717	179 022	
* Charges constatées d'avance	373 000		
* Emprunts et dettes financières divers		14 000 000	
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	461 394	2 987 015.24	
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	31 087	
* Autres dettes		-1 786 180	
* Autres produits financiers	73 130		
* Charges financières		495 713	

Bilan au 31 décembre 2022

Elément : 6

Note : 8

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	MONTANT
* Clients	
* Autres créances	0
	0

Bilan au 31 décembre 2022

Elément : 6

Note : 9

CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	MONTANT
* Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	0
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 620 204
* Dettes fiscales et sociales	8 026 103
* Autres dettes	3 470 586
	20 116 893

Bilan au 31 décembre 2022

Elément : 6

Note : 10

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
* Résultat d'exploitation		
Loyers emballages		3 692 493
Frais fixes unité production	405 261	
Loyers terrains et locaux	127 268	
Licences	0	
Entretien	0	
Assurances	0	
Publicité	29 648	
Cotisations professionnelles	20 958	
Formation professionnelle	0	
Taxes diverses	0	
* Résultat exceptionnel	0	
	583 135	3 692 493

Bilan au 31 décembre 2022

Elément : 6

Note : 11

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/2021	+	-	31/12/2022
Capital	22 663 320			22 663 320
Primes, réserves	60 704 609			60 704 609
Report à nouveau	10 133 446	11 006 796		21 140 242
Résultat	11 006 796	12 453 890	-11 006 796	12 453 890
Subventions d'investissement	86 746		-6 196	80 550
Provisions règlementées	10 938 278	1 319 238	-1 489 103	10 768 413
Autres	0			0
Total	115 533 195	24 779 924	-12 502 095	127 811 024

Bilan au 31 décembre 2022

Elément : 6

Note : 12

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE DE PARTS	VALEUR NOMINALE
* Nombre d'actions composant le capital au début de l'exercice	2 266 332	10 €
* Nombre d'actions créées pendant l'exercice		
* Nombre d'actions composant le capital à la fin de l'exercice	2 266 332	10 €

Bilan au 31 décembre 2022

Elément : 6

Note : 13

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
Répartition par secteur d'activité et par marché géographique

	FRANCE	EXPORT & CEE	TOTAL
* Ventes de gaz	124 078 616.88	1 461 188	125 539 804
* Ventes de matériel	2 627 508.76	16 600	2 644 109
* Prestations de services	42 731 628.15	2 831 446	45 563 074
* Autres	2 609	0	2 609
	169 440 363	4 309 234	173 749 597

Bilan au 31 décembre 2022

Elément : 6

Note : 14

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT	RESULTAT NET
COURANT	16 770 068	4 367 863	12 402 205
EXCEPTIONNEL	1 676 909	381 321	1 295 588
TOTAL	18 446 977	4 749 184	13 697 793

Bilan au 31 décembre 2022

Elément : 7

Note : 15

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Accroissements :		
Charges déduites fiscalement et non encore comptabilisées	0	
	0	
Accroissements de la dette future d'impôts	0 x 25,68 %	0
Allègements :		
Provisions non-déductibles l'année de comptabilisation	6 089 428	
	6 089 428	
Allègements de la dette future d'impôts	6 089 429 x 25,68 %	1 563 765
Déficits reportables	0	

EFFECTIF MOYEN

Au 31 décembre 2022, l'effectif s'élevait à 381 personnes

L'emploi de personnel intérimaire représente sur l'année une moyenne de 5 personnes.

L'effectif moyen mensuel a été de 381 personnes réparti de la façon suivante :

	EFFECTIF 2022	EFFECTIF 2021	PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Ingénieurs et cadres	169	165	
Agents de maîtrise	158	156	
Employés	3	0	
Ouvriers	37	40	
Apprentis	13	11	
Contrats de professionnalisation	1	0	
TOTAL	381	372	
dont hommes	279	273	
femmes	102	99	

Bilan au 31 décembre 2022

Elément : 9

Note : 17

IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

	NOMBRE D'ACTIONS DETENUES
MESSER SE & Co KGaA Messer - Platz 1 D-65812 BAD SODEN Allemagne	2 266 332

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES	CAPITAL	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENU (%)	VALEUR COMPTABLE DES TITRE DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA STE ET NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. DU DERNIER EXERCICE ECOULE	BENEFICE OU (PERTE) DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSER.
				BRUTE	NETTE						
A - Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)											
MESSER IBERICA DE GASES SAU Autovia Tarragona Salou E - VILASECA	1 924 000	16 650 000	100.00	45 444 000	45 444 000			87 920 000	7 249 000		
MESSERGAS UNIP Avenida 5 de Outubro n° 151 P - LISBOA	5 000	807 009	100.00	769 217	769 217			4 138 579	291 385		
B - Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
SOPROGAZ SNC SIRET 38290643600011 Rue de l'industrie ZI 2 60000 BEAUVAIS	15 245	32 846	50.00	7 622	7 622			9 196 552	1 204		
LIMES SAS SIRET 49335707300011 21 Route du Plessis Bouchet 44800 NANTES	4 800 000	103 764	50.00	2 400 000	2 400 000			8 247 946	2 282		
LIDA SAS SIRET 422020750 95 Avenue des Arrivaux 38070 ST-QUENTIN-FALLAVIER	39 500	3 950	21.50	8 522	8 522			17 442 541	546 335	73 130	